

LE MANS URBAN TRAIL REGLEMENT 2022

CONCURRENTS :

LE MANS URBAN TRAIL, épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade, est organisée par l'Entente Sarthe Athlétisme. Il s'agit d'une organisation sportive de course à pied sur des distances de 5 et 10 km au cœur de la Cité Plantagenêt, 20 km ville/campagne et une compétition de marche nordique de 12km. Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés hommes, femmes. (Voir LIMITES D'AGE)

ORGANISATION GÉNÉRALE DES DÉPARTS :

Trail Urbain : 20km

Départ le 20 Mars 2022 à **14h00**

Trail Urbain 5 Km

- départ le 20 Mars 2022 à **14h35**.

Trail Urbain 10 km

- départ le 20 Mars 2022 à **15h30**.

Marche - Rando : 12km

-départ le 20 mars 2022 à **13h30**.

Courses enfant : 1,2km

-départ le 20 mars 2022 à **13h45**.

Podiums : à partir de 16 heures

INSCRIPTIONS : Les inscriptions uniquement en ligne : <https://urban-trail-le-mans.adeorun.com/>

Droits d'inscription (aucune inscription et modification ne sera prise par téléphone)

Aucune inscription sur place

Tout engagement sera ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

INSCRIPTION :

- **5 kms** : 6 euros
- **10 kms** : 10 euros
- **20 kms** : 14 euros
- **12 kms** Marche-Rando : 2 euros

Informations :

Modifications, neutralisations et annulations

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans sans dédommagement pour les coureurs.

RETRAIT DES DOSSARDS :

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles (non fournies). Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront remis sur présentation d'une pièce d'identité.

A retirer le 20 Mars à partir de 10h30 sur le site de départ : Quai Louis Blanc(esplanade St Hilaire)

Selon la situation et la réglementation sanitaire en vigueur au 20 mars 2022, le pass vaccinale pourra être exigé pour retirer son dossard

CERTIFICATS MÉDICAUX :

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence 2021/2022.

Les coureurs non licenciés FFA, quelque-soit leur nationalité devront joindre au bulletin d'inscription, l'original du certificat médical ou sa photocopie de non-contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPÉTITION datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera mis en place sur le parcours au 4^{ème} km et à l'arrivée et un ravitaillement supplémentaire pour le 20 km.

SIGNALISATION : Barrières, Rubalise et fléchage en hauteur

DÉPART et ARRIVÉE : Quai Louis Blanc – Le Mans

SERVICE MÉDICAL : service médical assuré par la Croix Blanche

SANITAIRES : Quai Louis Blanc (5 WC chimique)

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux épreuves de Le Mans Urban Trail Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

LIMITES D'ÂGE :

Course 20kms : à partir de ES
(2000 et avant)

Course 10 kms : à partir de JU
(2001 et avant)

Course 5 kms : à partir de CA
(2006 et avant)

Course enfants : de PO à MI
(2007-2012)

RÉCOMPENSES : Divers lots remis à chaque participant.

20 km - Classement hommes : 3 premiers du scratch et le premier ES, SE, M.1, M.2, M.3, M.4.

20 km - Classement femmes : 3 premiers du scratch et le premier ES, SE, M.1, M.2, M.3, M.4.

10 km - Classement hommes : 3 premiers du scratch et le premier JU, ES, SE, M.1, M.2, M.3, M.4.

10 km - Classement femmes : 3 premières du scratch et la première JU, ES, SE, M.1, M.2, M.3, M.4.

5 km - Classement hommes : 3 premiers du scratch et le premier CA, JU, ES, SE, M.1, M.2, M.3, M.4.

5 km - Classement femmes : 3 premières du scratch et la première CA, JU, ES, SE, M.1, M.2, M.3, M.4.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il peut éventuellement avoir lieu sur place. Dans ce cas les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

JURY OFFICIEL

Il est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de courses également désignés par la FFA.

SÉCURITÉ

La sécurité de la course sera assurée par l'organisation en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur le circuit.

UTILISATION D'IMAGE

" J'autorise expressément les organisateurs du « Le Mans Urban Trail » ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au «Trail urbain du Mans», sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de cocher la partie concernée sur le bulletin d'inscription.

CONCLUSION

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.